

MUSIQUE

CNM : les professionnels expriment leurs craintes

Le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) réunissait ses affiliés le 12 mars à Paris. Sans doute la dernière réunion, comme le remarquait la mort dans l'âme, Guy Marseguerra, le président de l'établissement. Le futur Centre national de la musique, dont l'association de préfiguration du futur établissement public vient d'être créée, a été au cœur des interrogations et craintes de cette réunion. François Rouet, ingénieur de recherche au Département des études, de la prospective et des statistiques au ministère de la Culture, prenait les exemples du Centre national de la cinématographie (CNC) et du Centre national du livre (CNL), décrits comme «super syndicats interprofessionnels», qui «co-construisent des politiques sectorielles» et ont établi des «relations fortes et institutionnalisées entre acteurs de la filière et pouvoirs publics». Marc Slyper, secrétaire général du Syndicat national des artistes musiciens de France (Snam-CGT), relevait «le bilan et l'expérience du CNV que l'on peut interroger, ce qui n'est pas le cas du CNM, créé sans concertation. La clé de répartition de la nouvelle taxe entre spectacle vivant et musique enregistrée (30/70%) n'est pas justifiée. Et le financement du CNM n'est pas assuré.» Ces critiques ont été reprises par bon nombre d'intervenants qui craignent aussi que les négociations pour taxer les fournisseurs d'accès à Internet se révèlent longues et compliquées. Jacques Renard, directeur du CNV, tentait de rassurer les présents : «S'il n'y a pas de ressources pérennes, il n'y a pas de CNM».

Nicole Tortello-Duban, déléguée générale du Prodis (Union du spectacle musical et de variété), défendait : «Une meilleure communication vis-à-vis des médias, pour obtenir des aides ou une législation adaptées, comme le livre ou le cinéma. Les médias nous opposent toujours que le spectacle vivant se porte à merveille par rapport au disque.»

Philippe Chapelon, délégué général du Syndicat national des entrepreneurs du spectacle (SNES), s'étonnait : «Aucune réunion n'est prévue avec les gens du disque, alors que nous sommes mariés !» Françoise Benhamou, économiste de la culture, se déclarait favorable à plusieurs guichets plutôt qu'à un seul : «C'est une garantie de transparence et de diversité des critères d'attribution des aides.»

Éric Boistard, vice-président du Syndicat des musiques actuelles (SMA), jugeait : «Le CNC n'est pas l'exemple à suivre, créé par une industrie, alors que le CNV réunit peu d'entreprises capitalistiques, contrairement à l'industrie du disque. Celle-ci s'est à plusieurs reprises lavée les mains de l'intérêt général. Il ne faut pas que le CNM modifie le modèle français qui est menacé par une concentration économique.» Les collectivités locales sont les grandes absentes de la préfiguration du CNM. Roger Fontanel, du Syndeac (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles) craignait même qu'à terme, «le ministère de la Culture soit dessaisi de ses prérogatives dans le domaine de la musique». ● NICOLAS DAMBRE

MULHOUSE

Fin du bras de fer à la Filature

C'est finalement sur le nom de Monica Guillouët-Gélyls que le ministère de la Culture et le maire de Mulhouse ont trouvé un accord pour la direction de la Filature, scène nationale de Mulhouse (lire les deux derniers numéros de La Lettre du Spectacle). L'actuelle directrice du Théâtre de l'Agora, scène nationale d'Évry et de l'Essonne, projette d'y créer une plateforme de la jeune création européenne transdisciplinaire et un focus sur les cultures du Sud. Le maire Jean Rottner et son adjoint à la culture, Michel Samuel-Weis, avaient voulu nommer Brigitte Fürle, mais le ministère n'entendait pas se laisser dicter la future directrice, après avoir dû accepter le départ de Joël Gunzburger. Ce compromis évite le délai d'une nouvelle procédure. L'association des scènes nationales (ASN) avait fait pression contre la position municipale. Son président Michel Orier, explique : «Nous ne sommes pas intervenus sur un problème de personne, mais dans une situation de crise récurrente à Mulhouse. [...] Quand l'appel à candidatures est parti, la Ville avait déjà sa candidate et elle a fait valoir son choix sans qu'il y ait eu accord avec l'État. Un théâtre est un outil dans lequel il doit exister une sérénité de travail dans les équipes de direction et nous souhaitons enrayer une situation de pression au niveau local. Le label scène nationale impose des droits et des devoirs de la part de chacune des tutelles.» ●



Stéphanie Thiersch au festival Trans(e)

PARIS

L'ancien lieu du Tarmac confié au Hall de la chanson

Il faut que cette implantation serve de levier pour une dynamique pour convaincre les collectivités (Région, Ville) de nous suivre et faire connaître nos spectacles qui peuvent tourner sur les scènes publiques», commente le chanteur et metteur en scène Serge Hureau, directeur du Hall de la chanson. Le ministère vient de confier la reprise du pavillon du Charolais à la Villette au Hall de la chanson. Après le départ du Tarmac, en juin dernier, cette salle de 140 places à l'arrière de la grande halle, est resté inoccupée. Son affectation a été prise en charge par le ministère de la Culture, sans appel à candidatures. Le Théâtre de la marionnette à Paris a renoncé à s'y implanter, faute d'une enveloppe financière prévue pour le bâtiment. Restaient deux dossiers, ceux de l'Orchestre national de jazz et du Hall de la chanson. Créé en 1990, soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication (490 000 euros par an) et la Sacem, le Hall

de la chanson a pour mission de collecter, valoriser et transmettre le patrimoine de la chanson française. «Nous avons trois axes de travail, explique Serge Hureau, l'interprétation, la transmission notamment à travers une convention avec l'Éducation nationale et la formation que nous voulons développer.» Il s'est appuyé sur son site Internet et sur des salles partenaires pour des spectacles qui font le lien entre répertoire et création, mener des actions pédagogiques, organiser des conférences, élaborer des anthologies... Le ministère de la Culture précise que le Hall de la chanson s'installera «progressivement, en fonction des partenariats privés ou publics». Il n'y a pas pour l'instant de moyens supplémentaires prévus pour faire tourner ce lieu de spectacle. Tout dépendra de cette «dynamique» espérée par Serge Hureau. Le Syndeac avait dénoncé le fait que le départ du Tarmac se traduise de fait par la disparition d'un théâtre à Paris. ● Y. P.